



Résultats de recherche émergents

Octobre 2010 | Numéro 10-2

Validation du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI)

MOTS CLÉS : *Dépistage des troubles mentaux, délinquants, sensibilité, spécificité*

Pourquoi nous avons entrepris cette étude

Il est nécessaire de disposer d'un système normalisé pour dépister les troubles psychologiques chez les délinquants sous responsabilité fédérale dans le cadre d'une stratégie globale visant à fournir aux délinquants des services de santé mentale. Le Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) est un ensemble de mesures d'auto-évaluation destiné à repérer les délinquants qui ont besoin de ce type de services à leur admission. Nous avons entrepris cette étude pour déterminer si le SIDTMEI permet de repérer ces délinquants.

Ce que nous faisons

Le SIDTMEI comprend le Bref inventaire des symptômes (BSI), l'Échelle de la dépression, du désespoir et du suicide (DHS) et l'Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus (PDS). Ces mesures ainsi que l'Outil d'évaluation et de dépistage en prison, Cognistat, l'Échelle d'autoévaluation du THADA et l'outil rapide de dépistage de problèmes de santé mentale en prison (*Brief Jail Mental Health Screen*) ont été utilisés auprès de 500 délinquants de sexe masculin au Centre régional de réception et d'évaluation (CRRE) dans la région du Pacifique, entre octobre 2006 et septembre 2007. Cet échantillon représente 96 % des délinquants admis au CRRE sur une période de 12 mois. Nous avons codé les rapports de cas basés sur des entrevues cliniques pour déterminer si des recommandations en vue de l'obtention d'autres services de santé mentale ont été faites. Les résultats du SIDTMEI ont été comparés à ces recommandations basées sur les dossiers.

Le SIDTMEI repère un cas devant recevoir des services de santé mentale lorsque les résultats correspondent à un score T de 65 ou plus à l'Inventaire global des symptômes (GSI) ou à deux ou plus des neuf sous-échelles de symptômes spécifiques du BSI, des scores égaux ou supérieurs aux scores seuils recommandés à l'Échelle de la dépression ou du désespoir (DHS) ou confirmation d'une idée suicidaire actuelle en réponse à une question du DHS.

Ce que nous avons constaté jusqu'à présent

Le tableau à double entrée ci-dessous illustre la proportion des 500 délinquants qui ont subi un dépistage par le SIDTMEI et qui, selon des professionnels en santé mentale, devaient faire l'objet d'un suivi. La sensibilité du

SIDTMEI (l'identification correcte par le SIDTMEI des cas ayant besoin de services) était de 76 % (139/182) et la spécificité (l'identification correcte des cas n'ayant pas besoin de services) était de 65 % (208/318). Selon la technique de l'amélioration relative par rapport au hasard (ARRH), le SIDTMEI présente une probabilité de 53 % d'avoir un rendement supérieur à un dépistage aléatoire chez les délinquants.

Ont besoin de services	Dépistage par le SIDTMEI		Total
	Oui	Non	
Oui	28 %	9 %	36 %
Non	22 %	42 %	64 %
Total	50 %	50 %	100 %

Le 9 % des cas qui ont besoin de services, mais qui n'ont pas été repérés par le SIDTMEI (faux négatifs) est particulièrement inquiétant. Un examen de contrôle a révélé que 35 % de ces cas ont été considérés comme ayant des déficits cognitifs.

Ce que cela signifie

Les résultats présentés ci-dessus confirment l'utilité d'avoir recours au SIDTMEI pour étayer les décisions en matière d'identification précoce des délinquants ayant des troubles psychologiques. L'étude a également fait ressortir la possibilité d'améliorer le processus en incluant une mesure du fonctionnement cognitif.

Rédigé par : Geoff Wilton

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-996-3287

recherche@csc-scc.gc.ca

